

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2460

8 octobre 2008

SOMMAIRE

Academy Clinic Holding S.A.	118072	Knightsbridge Luxembourg S.A.	118043
Aluminium Europe S.A.	118060	LC Air Agent S.à r.l.	118034
AMP Capital Investors (FDF European In- frastructure No. 1) S.à r.l.	118047	Lickinvest Holding S.A.	118059
Aquariumconcept S.A.	118078	Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd S.à r.l.	118034
A.R.I. Invest S.A.	118071	Mansford Switzerland S.à r.l.	118078
Avalis S.A.	118034	MARAN Lux	118046
Bamaco S.à r.l.	118071	Materiolux S.A.	118034
Bergamo S.A.	118060	Morea Media International S.A.	118035
Buffalo Springfield Holding S.A.	118047	Moskito Productions S.A.	118045
Careba	118068	Parli Invest S.A.	118059
Caves Gales S.A.	118046	PASE Private Equity Holdings S.A.	118073
Coiffure Mady s.à r.l.	118067	Patricia International S.A.	118068
Creatis S.A.	118044	Renato Investissements S.A.	118042
Debus Consulting S.à r.l.	118035	Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs- GmbH	118073
Delfinvest S.à r.l.	118064	Saint Merri Overseas S.A.	118067
Dikomo Investment	118045	Schär Luxembourg S.A.	118070
Ecomundo Group International s.à r.l. ..	118071	SDV (Luxembourg) S.A.	118066
Emery S.à r.l.	118070	Servi-Compta	118075
EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l.	118042	Servi-Prestations	118075
EURX Theta Investment S.à r.l.	118035	Sinclair S.A., SPF	118044
Exsigno S. à r. l.	118035	S.V.B. S.A.	118060
Filam International Holding S.A.	118059	S.V.F. S.A.	118060
Finspe S.A.	118076	Tiledrasi S.A.	118045
Hellebore Capital S.A.	118061	TRG SOF Holdings IV S.à r.l.	118079
Himamia S.A.	118047	UNICconnect S.A.	118034
Independent Business and Sales Advisers S.A.	118079	Vintage Holdings S.à r.l.	118070
Invista European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l.	118043	W-Conseil S.à r.l.	118043
Kenavon Drive Holdings II	118042	Yarmot s.à r.l.	118079
		Yum ! Restaurants International Manage- ment S.à r.l.	118043

UNICnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 57.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008122870/231/14.

(080142736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Avalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 93.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008122872/231/14.

(080142700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Materiolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 107.788.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008122873/227/12.

(080142792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

**Luxembourg Uni-Top Airlines Co. Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LC Air Agent S.à r.l.).**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 225, route de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 133.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 22 septembre 2008.

Pour la société

M^e Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008122899/241/14.

(080142490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Morea Media International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 56.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008122876/212/12.

(080142834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

**Exsigno S. à r. l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Debus Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 septembre 2008.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2008122880/8085/13.

(080142862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

EURX Theta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 141.733.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of September,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

EURX Properties S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the name of Wafra/Aref European Real Property Investment Company S.C.A. and governed under Luxembourg law, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103 713 acting through its general partner EURX S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") initially incorporated under the name of Wafra/Aref European Real Property S.à r.l. under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.712,

hereby represented by Ms Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - duration - name - registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and

rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name "EURX Theta Investment S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the Board of Managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of Managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of

the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - liquidation

Art. 18. Winding up - liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by EURX Properties SCA, pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

- (i). Mr Dirk Ruppert, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- (ii). Mr Paul Devonshire, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);
- (iii). Mr Thomas Hoeller, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and
- (iv). Mr Rachid Ouaich, Fund Finance Manager, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

EURX Properties S.C.A., société en commandite par actions, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.713 représentée par EURX S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée sous la dénomination de Wafra/Aref European Real Property S.à r.l. et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.712 en sa qualité de gérant commandité.

Ici représentée par Mme Flora Gibert, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, durée, dénomination, siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "EURX Theta Investment S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub - déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution, liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Toutes les Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par EURX Properties SCA, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euro.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

(i). Monsieur Dirk Ruppert, Real Estate Professional, demeurant au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

(ii). Monsieur Paul Devonshire, Real Estate Professional, demeurant au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

(iii). Monsieur Thomas Hoeller, Real Estate Professional, demeurant au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

(iv). Monsieur Rachid Ouâich, Fund Finance Manager, demeurant au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008, Relation: LAC/2008/36292. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123048/211/365.

(080143167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.136.

Il convient de noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Richard Crombie et Karl McCathern, tous deux gérants de la Société, est désormais 125 London Wall, Londres EC2Y 5AJ.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour la Société

Jean-Christophe Ehlinger

Un représentant

Référence de publication: 2008122954/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Kenavon Drive Holdings II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 124.480.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008122925/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Renato Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 114.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008123084/231/14.

(080143035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

W-Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 132.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

*Pour copie conforme**Pour la société*

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008123086/231/14.

(080143060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Invista European RE Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008123082/220/12.

(080143589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Knightsbridge Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008123083/206/13.

(080143070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.130.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.426.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 28 août 2008 de la société YUM! Restaurants International Management S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouvel Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

2. Démission du Gérant A suivant en date du 28 août 2008:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

118044

Pour YUM! Restaurants International Management S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Fondé de pouvoir
Signatures

Référence de publication: 2008123163/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Sinclair S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.765.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 avril 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle avec effet rétroactif au 18 avril 2008, les mandats d'administrateurs, pour une période d'une année prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 de:

- Monsieur Mario COLLA, entrepreneur, demeurant 132, Via Codroipo I-33100 Udine (Italie) en qualité de président du conseil d'administration,
- Monsieur Federico FRANZINA, administrateur de sociétés, demeurant 11 A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg,
- Monsieur Thierry FLEMING, expert-comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle avec effet rétroactif au 18 avril 2008, le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINCLAIR S.A., SPF, Société Anonyme
Thierry FLEMING / CLAUDE SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008123162/45/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Creatis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 122.033.

Le soussigné Pascal Robinet, demeurant 5, rue d'Arlon, L-7412 BOUR, déclare démissionner du mandat d'administrateur de votre société avec effet immédiat

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pascal Robinet.

Référence de publication: 2008123170/7378/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08064. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Moskito Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 8, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 99.143.

—
Extrait

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 6 août 2008 que:

1. Messieurs Jacquot Schwertzer et Marc Faber ont été révoqués de leurs fonctions d'administrateur de la Société;
2. Messieurs Jean-Claude Bintz, résidant au 20, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel, M. Pascal Koster, résidant au 141a, rue de Luxembourg, L-4973 Dippach et M. André Hirt, résidant au 1, in der Acht, L-7302 Steinsel, Benoît Scheen, résidant au 105, allée Bois de Bercuit, B-1390 Grez-Doiceau (Belgique) et Erick Cuvelier, résidant au 8, Zone d'Activités de Bourmicht, L-8070 Bertrange ont été nommés en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale 2014 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2013;
3. la société Ernst & Young a été nommée comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale 2014 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice social 2013 et ce avec effet au 16 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour Moskito Productions SA

Signature

Référence de publication: 2008123166/5267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Tiledrasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 94.278.

—
Par décision de l'Actionnaire de la société, rendue le 27 août 2008 dans une Résolution écrite:

- Madame Irene Loizidou (adresse privée: 28, Metochiou Street, 3rd Floor, Flat 30, CY-1101 Nicosia, Chypre), démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
- Monsieur Evgenios Papadatos (adresse privée: 68, Analyseos Street, GR-152-35 Athens, Greece), démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
- Monsieur Andreas Hasikos (adresse privée: 15, Bouboulinas Street, CY-1060 Nicosia, Cyprus), démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
- Monsieur Pantelis Tzortzakis (adresse professionnelle: 4, Atthidon Street, GR-17671 Kallithea, Greece), a été nommé administrateur pour un mandat de six ans avec effet immédiat.
- Monsieur Vassilis Giannopoulos (adresse professionnelle: 4, Atthidon Street, GR-17671 Kallithea, Greece), a été nommé administrateur pour un mandat de six ans avec effet immédiat.
- Monsieur Pavlos Kanellopoulos (adresse professionnelle: 4, Atthidon Street, GR-17671 Kallithea, Greece), a été nommé administrateur pour un mandat de six ans avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour agent domiciliataire

Fiduciaire Auditlux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008123164/1748/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Dikomo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 94.277.

—
Par décision de l'Actionnaire de la société, rendue le 27 août 2008 dans une Résolution écrite:

- Monsieur Evgenios Papadatos (adresse privée: 68, Analyseos Street, GR-152-35 Athens, Greece), démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- Monsieur Pantelis Tzortzakis (adresse professionnelle: 4, Atthidon Street, GR-17671 Kallithea, Greece), a été nommé comme administrateur pour un mandat à durée indéterminée avec effet immédiat.

- Monsieur Vassilis Giannopoulos (adresse professionnelle: 4, Atthidon Street, GR-17671 Kallithea, Greece), a été nommé comme administrateur pour un mandat à durée indéterminée avec effet immédiat.

- Monsieur Pavlos Kanellopoulos (adresse professionnelle: 4, Atthidon Street, GR-17671 Kallithea, Greece), a été nommé comme administrateur pour un mandat à durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour Fiduciaire Auditlux S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008123165/1748/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Caves Gales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 4.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2008

Les mandats des administrateurs sont prolongés pour une durée de 3 ans, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011:

- Madame Annette Schwall-Lacroix, Administrateur, 20, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

- Madame Monique Gales-Faber, Administrateur, 15, rue Emile Mayrisch, L-2141 Luxembourg

- Monsieur Marc Gales, Administrateur-Délégué, 15, rue Emile Mayrisch, L-2141 Luxembourg

Est nommé Commissaire, son mandat prendra fin ensemble avec celui des administrateurs, lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011:

- Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg en remplacement de la société Interaudit commissaire démissionnaire.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008123161/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

MARAN Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.464.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARAN LUX S.A.

Romain Thillens / Nour-Eddin Nijar

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008123183/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06616. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Himamia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 72.500.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 2 juin 2008, que:

- Les démissions de Corporate Management Corp., ayant son siège social à Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. 3175 Road Town, Tortola, BVI, de Corporate Counselors Corp., ayant son siège social à Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. 3175 Road Town, Tortola, BVI et de Corporate Advisory Services Ltd., ayant son siège social à Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. 3175 Road Town, Tortola, BVI, ont été acceptées ainsi que les nominations en tant qu'administrateurs de Monsieur Johan DEJANS, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Eric VANDERKERKEN employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Madame Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Les mandats d'administrateur de Monsieur Johan DEJANS, de Monsieur Eric VANDERKERKEN et de Madame Sylvie ABTAL-COLA expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant que les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008.

- le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle aux 45-47, routes d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008.

Luxembourg le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008123178/751/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Buffalo Springfield Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 87.604.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Pour Buffalo Springfield Holding S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008123185/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06428. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 141.769.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twelfth of September

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.801, and acting in respect of its Compartment E,

here represented by Barbara Malaniuk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 12th, 2008 in Luxembourg;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 1) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand British pounds (GBP 100,000) represented by (i) twenty-eight thousand (28,000) ordinary shares (the Ordinary Shares); and

(ii) eight thousand (8,000) class A preferred shares (the Class A Preferred Shares), (ii) eight thousand (8,000) class B preferred shares (the Class B Preferred Shares), (iii) eight thousand (8,000) class C preferred shares (the Class C Preferred

Shares), (iv) eight thousand (8,000) class D preferred shares (the Class D Preferred Shares), (v) eight thousand (8,000) class E preferred shares (the Class E Preferred Shares), (vi) eight thousand (8,000) class F preferred shares (the Class F Preferred Shares), (vii) eight thousand (8,000) class G preferred shares (the Class G Preferred Shares), (viii) eight thousand (8,000) class H preferred shares (the Class H Preferred Shares), (ix) eight thousand (8,000) and class I preferred shares (the Class I Preferred Shares);

representing a total of one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as the Shares and each individually as a Share.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Redemption of Shares

6.1.1 The share capital of the Company may be reduced through the redemption and subsequent cancellation of Shares, provided that in case of a redemption and subsequent cancellation of Preferred Shares such redemption and cancellation relates to the whole of one or more Classes of Preferred Shares through the redemption and cancellation of all the Preferred Shares in issue in such Class(es).

6.1.2 In the event of a reduction of share capital of the Company through the redemption and subsequent cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holder(s) of redeemed and cancelled Class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined hereinafter) for each redeemed and cancelled Preferred Share of the relevant Class(es) held by it/them.

6.1.3 Each Class of Preferred Shares entitles the holder(s) thereof pro rata to its/their holding in such Class, in case of redemption of such Class, to the Available Amount for the relevant period to which the Class relates as set out below:

(a) The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation of the Company and ending on the Interim Accounts Date for the Class A 2009 Interim Accounts (the Class A Period);

(b) The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class B 2010 Interim Accounts (the Class B Period);

(c) The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class C 2011 Interim Accounts (the Class C Period);

(d) The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class D 2012 Interim Accounts (the Class D Period);

(e) The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class E 2013 Interim Accounts (the Class E Period);

(f) The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class F 2014 Interim Accounts (the Class F Period);

(g) The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class G 2015 Interim Accounts (the Class G Period);

(h) The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class H 2016 Interim Accounts (the Class H Period);

(i) The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Accounts Date for the Class I 2017 Interim Accounts (the Class I Period); and

6.1.4 In the event a Class of Preferred Shares has not been redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the holder(s) of such Class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant Class, to the Available Amount for a new period (the New Period) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Accounts Date of the Interim Accounts prepared for the redemption and cancellation of such Class of Preferred Shares. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not redeemed and not cancelled in their Class Period as set out above shall come in the order of Class A Preferred Shares to Class I Preferred Shares (to the extent not previously redeemed and cancelled).

6.1.5 In case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holder(s) of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

6.1.6 Any amendments to the present Article 6.1 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

6.2 Any available share premium shall be distributable to the shareholders of the Company.

6.3 Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold Shares in all of the Company's Classes of Shares without exception. The-

before, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's Classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing Classes of the Company's Shares.

6.4 Subject to the provisions set forth in article 189 and article 190 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, Shares may be freely transferred to the extent that each transferring shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of Shares in each of the Classes of Shares. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one Class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any and all other Classes of Shares.

6.5 Any change of ownership of Shares that is not in compliance with either Article 6.3 or Article 6.4 shall not be valid vis-à-vis the Company and the Company shall not register such change of ownership in its share register.

6.6 Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as otherwise provided in this Article 6, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

6.7 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.8 For the purpose of this Article 6, capitalised terms used herein shall, unless the context requires otherwise, have the following meanings:

Available Cash: means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash per Share: means in respect of a Class of Preferred Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be redeemed and cancelled.

Available Amount: means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law and/or these Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Cancellation Value per Share: means the nominal value per Preferred Share to be redeemed and cancelled plus the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be redeemed and cancelled.

Class: means any class of Preferred Shares.

Class A Interim 2009 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2010 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2011 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2012 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2013 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2014 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2015 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2016 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2017 Accounts: means the Interim Accounts for the redemption and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Class Period: means any of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period as defined in Article 6.1.3.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

New Period: means any new period as defined in Article 6.1.4.

Ordinary Shares: means the ordinary shares in the corporate capital of the Company.

Preferred Shares: means jointly the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and the Class I Preferred Shares and a Preferred Share means any of these shares.

Shares: means jointly the Ordinary Shares and the Preferred Shares and a Share means any of these shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l. acting in respect of its Compartment E, prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred thousand (100,000) shares by contribution in cash, so that the amount of one hundred thousand British pounds (GBP 100,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 125.470.- (exchange rate (median price) on September 11th, 2008: GBP 1.-= EUR 1,2547).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR two thousand one hundred euro (2.100.- €).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Phil Garling, manager, born on 8 October 1953 in Sydney (Australia), with professional address at Level 13, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australia;

- Mr. Rob Gregor, manager, born on 29 May 1969 in Griffith (Australia), with professional address at 4th floor Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX United Kingdom; and

- Mr. Bart Zech, manager, born on 5 September 1969 in Putten (the Netherlands), with professional address at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2636, Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze septembre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107.801, et agissant pour le compte de son Compartiment E

ici représentée par Barbara Malaniuk, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2008 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 1) S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire ou des développements ou événements de nature à interférer avec l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise en dépit du transfert temporaire de son siège social.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société

ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction civique, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cent mille livres sterling (GBP 100.000), représenté par

(i) vingt-huit mille (28,000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"); et

(ii) huit mille (8,000) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), (iii) huit mille (8,000) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts sociales Privilégiées de Classe B"), (iv) huit mille (8,000) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts sociales Privilégiées de Classe C"), (v) huit mille (8,000) parts sociales privilégiées de classe D (les "Parts sociales Privilégiées de Classe D"), (vi) huit mille (8,000) parts sociales privilégiées de classe E (les "Parts sociales Privilégiées de Classe E"), (vii) huit mille (8,000) parts sociales privilégiées de classe F (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe F"), (viii) huit mille (8,000) parts sociales privilégiées de classe G (les "Parts sociales Privilégiées de Classe G"), (ix) huit mille (8,000) parts sociales privilégiées de classe H (les "Parts sociales Privilégiées de Classe H"), et (x) huit mille (8,000) parts sociales privilégiées de classe I (les "Parts sociales Privilégiées de Classe I"),

représentant un total de cent mille (100,000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après par une "Part Sociale" ou les "Parts Sociales".

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Rachat

6.1.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation subséquente de Parts Sociales, à condition qu'un tel rachat et annulation subséquente ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) Classe(s).

6.1.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les titulaires de Classes de Parts Sociales Privilégiées rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales Privilégiées des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.1.3 Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses titulaires, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la Classe est soumise conformément au présent article:

(a) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de Classe A (la "Période de Classe A");

(b) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de Classe B (la "Période de Classe B");

(c) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de Classe C (la "Période de Classe C");

(d) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de Classe D (la "Période de Classe D");

(e) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de Classe E (la "Période de Classe E");

(f) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de Classe F (la "Période de Classe F");

(g) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de Classe G (la "Période de Classe G");

(h) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de Classe H (la "Période de Classe H"); et

(i) la période pour les Parts Sociales Privilégiées de Classe I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2017 de Classe I (la "Période de Classe I").

6.1.4 Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, le(s) titulaire(s) de cette Classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de cette Classe, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera le jour suivant la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période d'une autre Classe qui lui précède immédiatement) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période de Classe ainsi que stipulé ci-dessus, se succéderont dans l'ordre des Parts Sociales Privilégiées de Classe A aux Parts Sociales Privilégiées de Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées auparavant).

6.1.5 Dans le cas du rachat d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, les titulaires de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que dans l'hypothèse où le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Liquide Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Liquide Disponible par Part Sociale.

6.1.6 Toute modification au présent Article 6.1 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés (le cas échéant) qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

6.2 Toute prime d'émission disponible est distribuable aux associés de la Société.

6.3 Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou titulaire des Parts Sociales de la Société doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les Classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou titulaire de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les Classes de Parts Sociales existantes.

6.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 et l'article 190 de la Loi et des dispositions d'une convention d'associés qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société, les Parts Sociales sont librement transmissibles sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque Classe de Parts Sociales. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine Classe de Parts Sociales, impliquera la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres Classes de Parts Sociales.

6.5 Toute modification de la propriété de Parts Sociales qui ne respecterait pas les dispositions de l'article 6.3 ou de l'article 6.4 doit être déclarée non valable vis-à-vis de la Société et la Société ne procédera pas à l'inscription de ces transferts de propriété au registre des Parts Sociales.

6.6 Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Sauf ce qui est prévu au présent article 6, chaque Part Sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre Part Sociale et confèrera à son titulaire des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

6.7 Les Parts Sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.8 Dans le cadre de cet article 6, les termes en majuscule utilisés auront la signification suivante, sauf lorsque le contexte l'exige autrement:

Classe: signifie n'importe quelle classe de Parts Sociales Privilégiées.

Comptes Intérimaires 2009 de Classe A signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2010 de Classe B signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2011 de Classe C signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe D signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe E signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe F signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe G signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe H signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2017 de Classe I signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

Liquide Disponible: signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance ou créances qui, selon l'opinion du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme, MOINS tout endettement ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Liquide Disponible par Part Sociale: signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Liquide Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetées et annulées.

Montant Disponible: signifie (sans compte double) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés moins (i) les résultats, s'ils sont positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive moins toute prime d'émission librement distribuable et toute réserve, et moins (ii) toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée.

Montant d'Annulation par Part Sociale: signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être rachetée et annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Nouvelle Période: signifie n'importe quelle nouvelle période telle que définie à l'article 6.1.4.

Parts Sociales Ordinaires: signifie les parts sociales ordinaires du capital social de la Société.

Parts Sociales Privilégiées: signifie conjointement les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H et les Parts Sociales Privilégiées de Classe I et une Part Sociale Privilégiée signifie n'importe laquelle de ces Parts Sociales.

Parts Sociales: signifie conjointement les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées et une Part Sociale signifie n'importe laquelle de ces Parts Sociales.

Période de Classe signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l. agissant pour le compte de son Compartiment E, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent mille (100.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de cent mille livres (GBP 100.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 125.470 (taux de change (median price) du 11 septembre 2008: GBP 1,-= EUR 1,2547).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cents euros (2.100.-€).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Phil Garling, gérant, né le 8 octobre 1953 à Sydney (Australie), avec adresse professionnelle au 13^{ème} niveau, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australie;
- M. Rob Gregor, gérant, né le 29 mai 1969 à Griffith (Australie), avec adresse professionnelle au 4^{ème} étage, Berkeley Square House Berkeley Square Londres W1J 6BX Royaume Uni; et
- M. Bart Zech, gérant, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2636, Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

118059

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: JB. Malaniuk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 septembre 2008, LAC/2008/37940. — Reçu six cent vingt-sept euros quatre-vingt-dix-huit cents. Eur 0,5%= 627,98.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008123501/5770/645.

(080144116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Filam International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.446.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FILAM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008123472/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07133. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Parli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.814.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARLI INVEST SA

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008123469/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07131. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Lickinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.398.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LICKINVEST HOLDING S.A.
C. BITTERLICH / A. RENARD
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008123467/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07138. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Bergamo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 34.630.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123513/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05912. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 89.021.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALUMINIUM EUROPE S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008123465/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07450. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

S.V.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 100.022.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123494/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05490. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

S.V.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 104.306.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123495/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05493. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Hellebore Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.751.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DILLON HOLDING LTD, ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, numéro IBC 009546,

ici représentée par Monsieur Alain BLONDLET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 septembre 2008, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de Hellebore Capital S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les TROIS CENT DIX (310) actions.

Les actions ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

118064

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alberto MORANDINI, administrateur, né à Pétange, le 9 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41, bd du Prince Henri.

b) Madame Valérie EMOND, fiscaliste, né à Saint-Mard (Belgique), le 30 août 1973, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41, bd du Prince Henri.

c) Monsieur Alain BLONDLET, expert-comptable, né à Longlier (Belgique), le 27 mars 1966, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41, bd du Prince Henri.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Shareholder & Directorship Services Ltd., ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, IBC numéro 030942.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Blondlet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2008. LAC/2008/37318. — Reçu cent cinquante-cinq euros

A 0,5%: 155.- €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008123631/220/184.

(080143787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Delfinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.472.

In the year two thousand eight, on the nineteenth of September.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company COBALT HOLDING LIMITED, a private limited company existing under the laws of Gibraltar, with its registered office at 206 Main Street, Gibraltar, registered under the incorporation number 97238,

hereby represented by Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on September 11th, 2008,

which proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company "DELFINVEST S.à r.l.", with registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 125.472 (NIN 2007 2411 219) has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 14th of March 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 968 on the 24th of May 2007.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (€ 100.-).

The appearing party, represented as said before, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to increase the corporate capital by an amount of THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 33,500.-) so as to raise it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) to the amount of FORTY-SIX THOUSAND EURO (€ 46,000.-) by the issue of three hundred thirty-five (335) additional shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each, having the same rights as the existing shares.

The three hundred thirty-five (335) additional shares have all been subscribed by the existing shareholder and have been paid up by partially waiving his certain, liquid and due claim against the company by the conversion into capital of the said claim up to the amount of THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 33,500.-).

The existence of the said claim results from a statement of two of the managers of the company, namely Mr. Jean LAMBERT and Mrs Catherine PEUTEMAN from September 18th, 2008,

which statement, after being signed *ne varietur* by the appearing party and the officiating notary, remains attached to the present deed, to be registered with it.

The sole shareholder, here represented as aforementioned, certifies and states that by the partial conversion into capital of the said claim, its claim against the company is paid off up to the amount of THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 33,500.-).

Second resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to amend article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 6. The capital is set at FORTY-SIX THOUSAND EURO (€ 46,000.-), divided into four hundred sixty (460) share quotas of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

All the shares have been subscribed by the company COBALT HOLDING LIMITED, a private limited company existing under the laws of Gibraltar, with its registered office at 206 Main Street, Gibraltar, registered under the incorporation number 97238.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société COBALT HOLDING LIMITED, société à responsabilité limitée de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 206 Main Street, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 97238,

ici représentée par Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 septembre 2008,

laquelle procuration après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "DELFINVEST S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.472 (NIN 2007 2411 219), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 968 du 24 mai 2007.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (€ 100.-) chacune.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

118066

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 33.500,-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) au montant de QUARANTE-SIX MILLE EUROS (€ 46.000,-) par l'émission de trois cent trente-cinq (335) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-), jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Les trois cent trente-cinq (335) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites par l'associé existant et ont été libérées par l'associé unique moyennant renonciation partielle par l'associé unique à sa créance certaine, liquide et exigible qu'il détient envers la société à concurrence du montant de TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 33.500,-) par la conversion de ladite créance en capital jusqu'à due concurrence.

L'existence de la prédite créance résulte d'une déclaration établie par deux gérants de la société, à savoir Monsieur Jean LAMBERT et Madame Catherine PEUTEMAN du 18 septembre 2008,

laquelle déclaration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, reconnaît et déclare que par la conversion en capital sa créance à l'égard de la société se trouve éteinte jusqu'à concurrence du montant de TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 33.500,-).

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE-SIX MILLE EUROS (€ 46.000,-), représenté par quatre cent soixante (460) parts sociales de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société COBALT HOLDING LIMITED, société à responsabilité limitée de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 206 Main Street, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 97238.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 septembre 2008. Relation: ECH/2008/1262. - Reçu cent soixante-sept euros cinquante cents à 0,5% = € 167,50.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 septembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008123907/201/116.

(080143897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

SDV (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 22.706.

Le bilan au 31/12/2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.9.08.
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008123864/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Saint Merri Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.248.

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire pour

1.- Madame Pascale Rivoire, cadre, demeurant à Rua Henrique Martins, 785, Jardim Paulista, São Paulo, Brésil,

2.- Monsieur Jean-Luc Rivoire, ingénieur, demeurant Rua Henrique Martins, 785, Jardim Paulista, São Paulo, Brésil
actionnaires fondateurs de la société anonyme Saint Merri Overseas S.A., ayant son siège social à L - 1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le section B, numéro 123.248, constituée en date du 21 décembre 2006, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 321 du 7 mars 2007,

en vertu de deux procurations données sous seing privé à Paris le 19 décembre 2006,

lesquelles procurations sont restées annexées à l'acte de constitution reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, numéro 1357 de son répertoire, en date du 21 décembre 2006.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit a exposé ce qui suit:

Que lors de la signature dudit acte de constitution il a été omis d'introduire l'heure de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Que les actionnaires agissant comme ci-avant requièrent le notaire instrumentant, de modifier en conséquence l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37921. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008123891/206/38.

(080144146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Coiffure Mady s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 19, rue Geischleid.

R.C.S. Luxembourg B 91.826.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.9.08.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008123865/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08024. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Careba, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Théodore Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 23.699.

Die Gesellschaft wurde am 13. Dezember 1985 gegründet laut Urkunde vom Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 49 vom 25. Februar 1986.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 und Anhang wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Careba

Unterschrift

Référence de publication: 2008123863/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08569. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Patricia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 34.377.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Patricia International S.A.", a société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B under number 34.377, incorporated by deed dated on July 5, 1990, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 408, page 19543, of November 3, 1990; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on August 7, 2003, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 978, page 46927, dated September 23, 2003.

The meeting is presided by Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Patrick Olm, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 30,000 (thirty thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Amendment of power of signatures;
- 2.- Subsequent amendment of article twelve of the articles of association in order to reflect such action;
- 3.- Appointment of Mr Paulo Lopes as additional A director:

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is resolved to amend the power of signatures so that the Company is bound by the joint signature of one A director and two B directors.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the shareholders decide to amend article twelve of the Articles of Association and to give them the following wording:

„ **Art. 12.** Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern, einem Mitglied der Kategorie A und zwei Mitgliedern der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet.

Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.“

Third resolution

The meeting decides to appoint as additional A director for a period ended at the date of the Annual General Meeting of Shareholders to be held in the year 2010:

Mr Paulo Lopes, residing at 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Patricia International S.A.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 34.377, constituée suivant acte reçu le 5 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 408, page 19543, du 3 novembre 1990; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le août 7, 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 978, page 46927, du 23 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Olm, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents on représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 30,000 (trente mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement des pouvoirs de signatures;
- 2.- Modification subséquente de l'article douze des statuts de la société;
- 3.- Nomination de M. Paulo Lopes comme administrateur supplémentaire de Classe A;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de changer les pouvoirs de signature afin que la société soit engagée par la signature conjointe d'un administrateur de type A et de deux administrateurs de type B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article douze des statuts, lesquels seront désormais rédigés comme suit:

„ **Art. 12.** Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern, einem Mitglied der Kategorie A und zwei Mitgliedern der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet.

Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.“

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Mr Paulo Lopes, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant qu'administrateur de type A pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, P. OLM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2008. Relation: LAC/2008/35729. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEPTEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123851/211/104.

(080144253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Schär Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.734.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.9.08.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008123866/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06785. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Vintage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Emery S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.833.

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

La société dénommée Sopaf S.p.A., une société de droit italien avec siège social au 24, Foro Buonaparte, 20121 Milan, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Milan ayant un numéro fiscal n. 05916630154 (l'Associée Unique)

Ici représentée par M. Grégory Beltrame, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, Italie, le 21 juillet 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I- La partie comparante est la seule associée de EMERY S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2008 (la Société), enregistrée sous le numéro B 139.833 auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

II- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. modification de la dénomination de la Société pour la renommer «Vintage Holdings S.à r.l.»;

2. Divers.

Ensuite, la partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, passe la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société «EMERY S.à r.l.» en «Vintage Holdings S.à r.l.».

Conformément à cette résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société prend la dénomination de «Vintage Holdings S.à r.l.»»

Frais estimés

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 1.000,- Euros.

Déclaration

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. BELTRAME; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 2008, Relation LAC/2008/30994. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008123870/211/45.

(080143894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

A.R.I. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.330.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008123860/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07517. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**Ecomundo Group International s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bamaco S.à r.l.).**

Siège social: L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 90.521.

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Mark Alexander VAN EENENNAAM, managing director, né à Leiderdorp (Pays-Bas), le 6 mars 1977, demeurant à L-8390 Nospelt, 8, rue Leck,

après avoir établi que le comparant possède toutes les cinq cents (500) parts de la société à responsabilité limitée "BAMACO s.à r.l.", dont le siège social se trouve à L-8390 Nospelt, 8, rue Leck, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 90.521,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 127 du 07 février 2003,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Dénomination

La société prend la dénomination de «ECOMUNDO GROUP INTERNATIONAL s.à r.l.».

L'article 1^{er} des statuts est modifié en conséquence:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «ECOMUNDO GROUP INTERNATIONAL s.à r.l.»

Objet social

L'objet de la société est modifié de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation et le commerce sous n'importe quelle forme et dans n'importe quel lieu, que ce soit pour son propre compte ou pour celui de tiers, de tous produits, marchandises et services suivants tels que:

- matériel de camping, matériel outdoor et de trekking, articles de récréation tels que sports et loisirs, lectures telles que guides de voyage, livres, etc., ainsi que tous produits et marchandises destinés à l'entretien ou à la protection de ces produits ou s'y rapportant;

- l'organisation ou le fait de faire organiser, de promouvoir et coordonner des voyages ou événements de toute nature;

- l'organisation des activités économiques dans les domaines de la sylviculture et de l'agriculture;

- la consultation dans les différents domaines à caractère économique.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter la réalisation de son objet social.»

Parts sociales

En suite de la cession de parts intervenue depuis la constitution de la société, intervenue en date du 20 août 2004 et publiée au Mémorial C numéro 1176 du 19 novembre 2004, et afin de mettre les statuts en concordance avec la situation actuelle de la société, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites par l'associé unique, Monsieur M.A. VAN EENENNAAM.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. VAN EENENNAAM, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 10 septembre 2008. Relation: CAP/2008/2820. - Reçu douze euros. 12,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 septembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008123939/225/59.

(080143921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Academy Clinic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 79.115.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Helle N. Dueholm.

Référence de publication: 2008123847/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05665. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs-GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 109.412.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.09.08.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008123843/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

PASE Private Equity Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 82.129.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Wheeler Overseas Limited, a company having its registered office at 24, boulevard Princesse Charlotte, MC 98000, Monaco,

here represented by Sophie Theisen, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- The public limited company "PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 82.129), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, was incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on May 23, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1106 of December 5, 2001. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December 16, 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 286 of March 31, 2005;

- The capital amount is stated at USD 100,000 (one hundred thousand US Dollars) divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a par value of USD 2,- (two US Dollars) each;

- The appearing person declares that Wheeler Overseas Limited, prenamed, is the sole shareholder and holder of all the shares of PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A.;

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A.;

- It has knowledge of the articles of incorporation of the company and it is perfectly aware of the financial situation of the company;

- It gives full discharge, in connection with their functions, to the directors and the statutory auditor until the present date;

- It is vested, in its capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A.

The books, accounts and documents of PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A., will be safe kept for a period of five years in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Wheeler Overseas Limited, une société ayant son siège social au 24, boulevard Princesse Charlotte, MC 98000, Monaco,

ici représentée par Sophie Theisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme "PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 82.129), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1106 du 5 décembre 2001, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 286 du 31 mars 2005;

- La société a actuellement un capital social de USD 100.000.- (cent mille US Dollars) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de USD 2.- (deux US Dollars) chacune;

- Le comparant déclare que Wheeler Overseas Limited, préqualifiée, est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A.;

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A.;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A.;

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A.

Les livres et documents comptables de la société PASE PRIVATE EQUITY HOLDINGS S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. THEISEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37870. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008123836/242/88.

(080143980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

**Servi-Prestations, Société à responsabilité limitée,
(anc. Servi-Compta).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 96.105.

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

La société European Consultants Ltd, ayant son siège social à NW1 1JD Londres, 41 Chalton Street, ici représentée par Madame Nicole REINERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2008, à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré être, les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "Servi-Compta", ayant son siège social à L-9663 Kautenbach, 19, Maison, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 141 du 19 mai 1987. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 24 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 769 du 27 juillet 2004.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrit par les comparants.

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société de «Servi-Compta» en «Servi-Prestations» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Servi-Prestations», société à responsabilité limitée.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet à ce jour le siège social de la société de L-9663 Kautenbach, 19, Maison à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg et de modifier en conséquence l'article 5, premier alinéa des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, l'achat, la vente et la location de voitures automobiles neuves et d'occasion.

En outre, elle pourra rendre des services d'ordre administratif, de secrétariat et de tenue de comptabilité.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect: Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

La société a pour objet de rendre des services d'ordre administratif, de secrétariat et de tenue de comptabilité. Elle exerce toutes opérations accessoires se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi déterminé, ou pouvant en faciliter la réalisation. Cette énumération étant exemplative et non limitative.

La société pourra réaliser son objet en tous lieux, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour compte d'autrui, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Reinert et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2008. LAC/2008/37459. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008123878/5770/67.

(080143961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Finspe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.352.

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINSPE S.A.» (la «Société»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 139.352, constituée suivant acte reçu par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 6 juin 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1667 du 7 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CENT MILLE (100.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. (i) Prise d'acte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 16 juin 2008 et du projet de fusion adopté par le conseil d'administration de la Société le 27 juin 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1849 du 28 juillet 2008 (le Projet de Fusion) et (ii) approbation de la fusion de la Société et de la Société, LOMBO GALEGO CONSULTADORA E PARTICIPACOES LDA,, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Rua Das Aranhas numéro 53 3 H, Funchal, Madère, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, LOMBO GALEGO CONSULTADORA E PARTICIPACOES LDA, transférera à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

2. Prise d'acte (i) que la Société est, à la date des présentes, l'actionnaire unique de LOMBO GALEGO CONSULTADORA E PARTICIPACOES LDA, et (ii) que LOMBO GALEGO CONSULTADORA E PARTICIPACOES LDA sera dissoute sans liquidation par voie de transfert de tous ses actifs et ses passifs à la Société conformément au Projet de Fusion;

3. Prise d'acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de LOMBO GALEGO CONSULTADORA E PARTICIPACOES LDA seront traitées comme si elle avaient été exécutées pour le compte de la Société depuis le 13 juin 2008 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi;

4. Adaptation des statuts de la Société.

Discussion

La Présidente expose à l'assemblée:

1. qu'en date du 27 juin 2008, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration de deux sociétés: la société LOMBO GALEGO CONSULTADORA E PARTICIPACOES LDA, société à responsabilité limitée, ayant son siège à Rua Dos Aranhas 53, Funchal, Madère, enregistrée à Madère freeTrade Zone sous le numéro unique (fiscal et commercial): 511.225. (la «Société Absorbée») et la Société (le «Projet de Fusion»). Ledit projet de fusion a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1849 du 28 juillet 2008 et au Portai de Justicia à Madère le 7 juillet 2008, conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

2.- qu'il résulte d'un certificat délivré par le «Conservatoria do Registo Comercial de Zona Franca da Madeira» en date du 4 août 2008 que toutes les formalités incombant à la société absorbée ont été accomplies.

Présentation

La Présidente présente à l'assemblée le Projet de Fusion.

Première résolution

Sur le fondement des présentations faites par la Présidente ainsi que des comptes annuels des sociétés qui fusionnent, ces documents ayant été mis à disposition de l'actionnaire unique au moins un mois avant la présente assemblée afin que ce dernier en prenne connaissance, l'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion, et en conséquence, l'assemblée décide d'approuver la fusion elle-même.

Conformément aux dispositions de l'article 259 de la Loi, et la fusion ayant été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbée, l'assemblée décide de procéder à la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société et au transfert subséquent de l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée à la Société sans émission d'actions de la Société, l'actionnaire unique de la Société Absorbée y ayant expressément renoncé lors de l'établissement du Projet de Fusion.

L'assemblée décide que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication prescrite par l'article 9 de la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les statuts de la société tels qu'ils se présentent à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de fusion et de sa publication, et déclare avoir procédé à l'ensemble des vérifications légalement requises pour cette attestation.

La fusion ayant été approuvée par la Société et la Société Absorbée, le notaire constate que les décisions concordantes ont été prises au sein des sociétés en cause conformément à l'article 272 de la Loi et que la fusion produit donc ses effets comme exposé ci-avant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36490. — Reçu douze euros (12 €).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008123874/242/93.

(080143730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Aquariumconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 133.799.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.858,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530, Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530, Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme AQUARIUMCONCEPT S.A., avec siège social à L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.799 (NIN 2007 2236 743), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2954 du 19 décembre 2007.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société AQUARIUMCONCEPT S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

Les droits et engagements de la société dissoute sont transmis à titre universel à AQUARIUMCONCEPT S.A..

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme AQUARIUMCONCEPT S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, les comparants, agissant comme dit ci-avant, ont produit au notaire soussigné le livre des actionnaires de la société qui à l'instant et en présence du notaire soussigné a été annulé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J-P FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 septembre 2008, Relation: ECH/2008/1256. — Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 septembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008123910/201/48.

(080143644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Mansford Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.858.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2007.

Corinne Muller / Laurence Quévy

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2008123709/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08550. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

TRG SOF Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.206.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008123701/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07504. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Independent Business and Sales Advisers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 71.469.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123696/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Yarmot s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 132.818.

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Raymond HICKEY, gérant de société, demeurant à L-3270 Bettembourg, 42, route de Peppange.

2.- Monsieur Thomas HICKEY, cuisinier, demeurant à L-6111 Junglinster, 38, rue Tun Deutsch.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée YARMOT S.à r.l., avec siège social à L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.818 (NIN 2007 2452 845).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2654 du 20 novembre 2007.

Le capital de la société s'élève actuellement au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Raymond HICKEY, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2.- Monsieur Thomas HICKEY, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes qu'ils ont prises:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la société à concurrence du montant de trois mille sept cent cinquante Euros (€ 3.750,-) pour le porter du montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) au montant de seize mille deux cent cinquante Euros (€ 16.250,-) par la création de trente (30) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les trente (30) parts sociales nouvelles seront émises chacune au montant de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-), majoré d'une prime d'émission fixée au montant de six mille cinq cent quarante et un Euros soixante-sept Cents (€ 6.541,67), de sorte que le montant de souscription de chaque part sociale nouvelle est fixé à six mille six cent soixante-six Euros soixante-sept Cents (€ 6.666,67).

Les trente (30) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- quinze (15) parts sociales par Monsieur Leo MINTO, retraité, demeurant à 8 Leopardstown Rise, Leopardstown Rd., Dublin 18, Ireland, lequel a été agréé comme souscripteur par les associés existants,

- quinze (15) parts sociales par Madame Ann MINTO, retraitée, demeurant à 8 Leopardstown Rise, Leopardstown Rd., Dublin 18, Ireland, laquelle a été agréée comme souscripteur par les associés existants,

intervenant aux présentes.

La libération du montant de trois mille sept cent cinquante Euros (€ 3.750,-) ainsi que du montant total de la prime d'émission de cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante Euros (€ 196.250,-) a eu lieu moyennant versement en espèces sur un compte bancaire de la société YARMOT S.à r.l.

Le montant de trois mille sept cent cinquante Euros (€ 3.750,-) ainsi que le montant total de la prime d'émission de cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante Euros (€ 196.250,-) se trouvent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

Constatation

Les associés constatent que les parts sociales sont réparties de la manière suivante:

1.- Monsieur Raymond HICKEY, gérant de société, demeurant à L-3270 Bettembourg, 42, route de Peppange, cinquante-et-une parts sociales	51
2.- Monsieur Thomas HICKEY, cuisinier, demeurant à L-6111 Junglinster, 38, rue Tun Deutsch, quarante-neuf parts sociales	49
3.- Monsieur Leo MINTO, retraité, demeurant à 8 Leopardstown Rise, Leopardstown Rd., Dublin 18, Ireland, quinze parts sociales	15
4.- Madame Ann MINTO, retraitée, demeurant à 8 Leopardstown Rise, Leopardstown Rd., Dublin 18, Ireland, quinze parts sociales	15
Total: cent trente parts sociales	130

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. HICKEY, T. HICKEY, L. MINTO, A. MINTO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 septembre 2008. Relation: ECH/2008/1254. - Reçu mille euros à 0,5% = € 1.000,00.

Le Releveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 septembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008123904/201/65.

(080144077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.